

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nº 2021.145

Nombre de membres:

Afférents au Conseil Municipal 29 En exercice 29

Qui ont pris part à la délibération 25

Pour:

25

Contre:

0

Abstention

Date de la convocation : 8 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

<u>Pouvoir(s)</u>: M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s): Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°4

Exposé:

Considérant les crédits budgétaires inscrits au budget primitif, au budget supplémentaire et en décision modificative sont insuffisants sur certains chapitres, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Décision:

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 122.2020 en date du 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021.44 en date du 8 avril 2021 approuvant la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021.102 en date du 7 septembre 2021 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021.129 en date du 23 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°3,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

<u>Article 1^{er}</u>: d'adopter la décision modificative n° 4 de l'exercice budgétaire 2021 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : + 170 000 €

Article 64131 Rémunération non titulaires : + 100 000 €

Article 64168 Autres emplois d'insertion : + 20 000 €

Article 6417 Rémunération des apprentis : + 8 000 €

Article 6451 Cotisations à l'URSSAF: + 42 000 €

Chapitre 013 Atténuations de charges : + 170 000 €

Article 6419 Remboursements sur rémunération de personnel : + 170 000 €

Article 2: de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.





